

Mairie de VÉNÉJAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016 à 18 h 30

Convocation en date du 7 janvier 2016

Présidence : Bruno Tufféry

Secrétaire de séance : Rachel Charbonneaux

Assistante : Christine Fabrègues

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour les travaux de mise aux normes de sécurité et accessibilité du Foyer Maurice Fost.

Rapporteur : Béatrice Loison

Considérant les délibérations du Conseil Municipal de Vénéjan votées à l'unanimité de ses membres :

1. En date du 23 janvier 2015, relative à la restructuration du foyer socio-éducatif polyvalent Maurice Fost et missionnant le cabinet EURL KVA et le BET environnemental Gérico aux fins de réaliser une étude de faisabilité ;
2. En date du 10 avril 2015, relative au vote du budget annuel, section investissement fixant à 1 103 870 € le montant des travaux sur les bâtiments communaux dont le foyer ;
3. En date du 26 juin 2015, relative au choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du foyer et retenant la société AF Conseil ;
4. En date du 22 juillet 2015, relative au choix du maître d'œuvre en l'occurrence le cabinet EURL KVA de Nîmes, pour conduire les travaux de restructuration et de mise aux normes du foyer ;
5. En date du 9 octobre 2015, qui confirme la restructuration et mise aux normes du foyer ainsi que la candidature au dispositif « Construisons et renovons en Languedoc-Roussillon », et la demande de subvention au Conseil Départemental du GARD.
6. En date du 30 octobre 2015, qui approuve le projet de « restructuration et mise aux normes du Foyer Socio-éducatif polyvalent Maurice Fost », détermination du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ ***de solliciter un soutien de l'État à l'investissement pour ce projet à hauteur de 40 %.***
- ✓ ***d'autoriser M le Maire à déposer un dossier dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2016.***

18 h 45 : arrivée de Florian Poudevigne

2. Attribution d'une indemnité de conseil au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes et Établissements Publics Locaux.

Rapporteur : Béatrice Loison

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ✓ de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- ✓ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- ✓ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Laurent Baudry, Receveur Municipal.
- ✓ de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

3. Urbanisme au Clau de la Garde : mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP).

Rapporteur : Thierry Loison

Demande de M. le Maire du retrait de ce point de l'Ordre du Jour en attente de renseignements administratifs et juridiques.

Accord, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

4. Autorisation du Maire à donner mandat pour le dépôt des demandes d'autorisation de défricher.

Rapporteur : Bruno Tufféry

Suite à la demande de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer/Service Environnement Forêt/DFCI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à donner mandat, aux particuliers, pour le dépôt des demandes d'autorisation de défricher.

Questions diverses

- Informations du Maire.
- Agenda/Planning.
- Courriers divers reçus en Mairie.
- Rapport sur les actions en clôturées en cours ou à lancer.
- Participation aux instances communautaires et syndicales.

Conseil municipal du 12 janvier 2016

Élus	Présents	Absent(s)	Procuration donnée à
Charbonneaux Rachel	X		
Chauvet Bénédicte	X		
Clerc Alain	X		
Estelle Gérard	X		
Le Boulch Myriam		X	Bruno Tufféry
Loison Béatrice	X		
Loison Thierry	X		
Millot Michel	X		
Personelli Michèle	X		
Potié Martine		X	Patricia Vaz
Poudevigne Florian	X		
Sautel Gérard	X		
Tufféry Bruno	X		
Vaz Patricia	X		
Verdier Richard	X		

La séance est levée à : 19 h 10

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Rachel Charbonneaux	Bruno Tufféry
	